



vis caché sur du matériel acheté neuf

Par **ligeris**, le **12/07/2017** à **08:05**

bonjour a vous j'ai acheté du matériel forestier neuf (remorque forestière avec grue)il y a 1 an et aujourd'hui gros probleme sur la grue les soudures ce fendes la grue s'ouvre du coup gros handicap pour travailler oui c'est mon métier j'appelle et j'ai envoyé plusieurs mail avec photos pour leur monter que c'était un probleme de construction depuis 15 jours la boite qui me l'a vendu a coté de clermont me dit que je n'ai pas de chance c'est pas la bonne période car eux apparemment vois avec l'usine qui construit la grue et toujours pas de nouvelle car depuis hier j'essaye de les joindre sans succès a croire qu'il m on bloqué j'ai un emprunt dessus pour 7 ans je ne sais pas quoi faire rnmerci de votre aide

Par **morobar**, le **12/07/2017** à **08:40**

Bonjour,rnCe n'est pas un problème de VICE caché, mais de garantie.rnVous devez donc reprendre le contrat d'achat et lire les conditions d'exercice de la garantie, de prise en charge sur site ou non...

Par **ligeris**, le **13/07/2017** à **15:08**

bonjour le probleme c'est que je n'ai jamais rien reçu concernant la garantit ni de manuel d'utilisation j'ai bien sur le messages ou je leurs demande tous ça et la pus de news je sais pas quoi faire

Par **morobar**, le **13/07/2017** à **16:44**

Vous avez bien une facture.
Vous avez peut-être aussi des devis...
En général les conditions de garantie y figurent.
Vous devez menacer le vendeur de saisir le tribunal mais le faire en l'absence de réponse favorable.
Je pense qu'il v a falloir consulter un avocat qui choisira l'angle, tribunal de commerce vraisemblablement.